

DEES

Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé

PROGRAMME de FORMATION

Code RNCP41747

Code Certif Info : 94733

Contexte

Arrêté du 6 octobre 2025 relatif au diplôme d'état d'éducateur spécialisé



Prérequis

Les candidats doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre âgés de 18 ans au 1er jour d'entrée en formation
- Etre titulaire du baccalauréat ou d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV
- Bénéficier d'un accord de prise en charge de la formation pour les situations d'emploi
- Avoir passé avec succès les épreuves d'admission

Admission en formation

Inscription sur la plateforme Parcoursup pour tous les candidats, sans limite d'âge, souhaitant s'inscrire dans une formation initiale du 1er cycle de l'enseignement supérieur, à l'exception des candidats en situation d'emploi et dont la formation est prise en charge par leur employeur ou leur OPCO. Ces derniers devront s'inscrire directement sur notre site : <https://www.ofts-lozere.fr>

Les candidats en situation d'apprentissage doivent également s'inscrire via Parcoursup.
Pour les demandeurs d'emploi, la pré-inscription via Parcoursup dépend de la prise en charge financière de la formation par le Conseil Régional du territoire concerné. Se renseigner auprès de Pôle Emploi.

La sélection pour l'admission en formation s'effectue en deux temps :

- Pour les candidats de Parcoursup : Etude du dossier déposé sur la plateforme Parcoursup
- Pour les candidats en situation d'emploi et dont la formation est financée par leur employeur ou OPCO : Etude du dossier déposé sur la plateforme d'inscription de l'OFTS

Si le candidat remplit les conditions, il est convoqué à l'entretien d'admission.

Au préalable, chaque candidat tire au sort une question sur un sujet d'actualité et aura 20 minutes pour le préparer. Il aura ensuite à présenter oralement sa réflexion.

Un entretien d'admission de 30 minutes avec un formateur de l'organisme de formation et un professionnel de terrain destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession a également lieu.

Cet entretien est destiné à évaluer :

- Les qualités humaines, d'empathie, de bienveillance et d'écoute
- La capacité à gérer ses émotions et son stress face à des situations humaines difficiles ou complexes et à développer la maîtrise de soi
- L'intérêt pour les questions sociales et une ouverture au monde
- L'intérêt pour les questions d'apprentissage et d'éducation
- La curiosité et de l'intérêt pour l'engagement et la prise de responsabilités dans des projets collectifs
- La capacité à travailler de façon autonome, organiser son travail et travailler seul et en équipe
- La capacité à mobiliser des compétences d'expression orale et écrite

Sont dispensés de participation aux épreuves de sélection :

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation au sein d'un établissement ou service social ou médico-social
- Les candidats ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences du DEES

Après l'admission, les candidats participent à un entretien de positionnement destiné à évaluer les acquis issus des formations antérieures et de leur expérience professionnelle. Selon les résultats de ce positionnement, un allègement de leur parcours de formation peut être accordé en lien avec les conditions fixées dans le tableau figurant dans l'annexe III de l'arrêté.

Objectifs généraux

Valider les 4 blocs de compétences (pour les parcours globaux) du référentiel de certification afin d'obtenir le Diplôme d'Etat.

Acquérir une identité professionnelle

Contenus

L'enseignement théorique est composé de blocs de compétences non hiérarchisés entre eux.

BC1 : concevoir et conduire un accompagnement éducatif spécialisé dans une visée préventive et inclusive

- Concevoir et mettre en œuvre l'animation du quotidien comme support à la relation éducative
- Mobiliser toute situation pour favoriser les apprentissages des règles de vie en société
- Coordonnées des actions socio-éducatives dans et hors l'établissement ou le service

BC2 : favoriser et soutenir l'autodétermination des individus et des collectifs dans un but d'émancipation

- Soutenir le développement de l'autodétermination et la participation de la personne dans l'élaboration, la mise en œuvre, l'évaluation et l'adaptation de son projet éducatif
- Coconstruire, coordonner et évaluer un projet collectif d'action éducative ou de développement social à visée préventive, participative et inclusive
- Conduire une analyse réflexive et éthique prenant en compte les enjeux institutionnels, les pratiques professionnelles et la complexité d'une demande ou d'une situation rencontrée
- Mobiliser et développer ses ressources dans les dimensions émotionnelles, corporelles et sociales

BC3 : s'inscrire dans une dynamique partenariale et territoriale en lien avec la mise en œuvre des politiques de cohésion sociale

- Assurer une veille professionnelle et diffuser les informations de façon appropriée
- Mobiliser une expertise sectorielle à partir d'un diagnostic partagé avec les parties prenantes sur un territoire
- Développer des dynamiques partenariales et coopérer en réseau dans une logique de continuité des parcours
- Intégrer les questions environnementales et de la transition écologique dans la construction des réponses adaptées et innovantes aux besoins du territoire

BC4 : s'inscrire dans un contexte professionnel du travail social :

- Prévoir et organiser ses activités professionnelles
- Adapter sa manière de communiquer aux enjeux des interactions professionnelles
- Appréhender et mobiliser des outils numériques en fonction des besoins et des situations rencontrées
- Appréhender et mobiliser des outils numériques en fonction des besoins et des situations rencontrées
- Agir en responsabilité et coopérer au sein d'une équipe
- S'investir dans une démarche qualité et d'amélioration continue des pratiques professionnelles

Durée de la formation et modalités d'organisation

Pour les candidats inscrits en vue de l'obtention de la certification dans son intégralité, la durée de la formation est de 3 442h et s'organise sur 3 années soit 6 semestres. La formation comporte

1 517 heures d'enseignement théorique dont 12 heures d'accompagnement individualisé et 1 925 heures de formation pratique.

Les horaires de la formation théorique sont les suivants : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00.

Modalités pédagogiques

La formation s'organise selon le principe d'alternance intégrative et autour de l'articulation théorie/pratique. Il n'y a pas d'accompagnement éducatif et social possible sans réflexion sur l'action.

En conséquence, l'apprenant et le professionnel sont envisagés comme des praticiens/chercheurs.

L'enjeu de la formation par alternance réside essentiellement dans une démarche pédagogique visant à permettre aux apprenants de dépasser la simple juxtaposition des connaissances et des compétences acquises dans le champ de la pratique et dans celui du théorique, pour parvenir à une réelle articulation, et donc une approche praxéologique des situations éducatives.

Dans notre pratique formative il s'agit d'articuler deux dimensions :

- Le travail à l'OFTS pour donner du sens à la pratique de terrain, pour en soutenir les effets, (préparation par un projet de stage, validation des objectifs par les formateurs, les accompagnateurs et les terrains de stage, groupes d'analyse de la pratique, évaluations, écrits de certification...). La recherche de stage fait partie intégrante du processus de formation et chaque étudiant en est acteur. Cette démarche permet la personnalisation du parcours de formation.
- Le travail sur le lieu de stage par les visites sur le terrain en lien avec les tuteurs (rencontre des professionnels lors des visites...)

Nous proposons différentes modalités pédagogiques au cours des 3 années de formation :

- **La qualité de la formation**, fondée sur une posture d'innovation, d'adaptation, de recherche et documentation de l'équipe pédagogique, avec la veille attentive sur les évolutions sociales et sociétales et l'actualisation critique des connaissances au fil de l'évolution des pratiques et des réglementations.
- **L'alternance intégrative** : Il n'y a pas d'accompagnement éducatif et social possible sans réflexion sur l'action. L'apprenant et le professionnel sont envisagés comme des praticiens / chercheurs.
- **La référence aux méthodes actives**, qui privilégient les situations collectives, de co-construction et d'expérimentation.
- **Les différents groupes de professionnalisation** au sein desquels chacun peut questionner sa pratique dans un cadre collectif.
- **Des temps d'accompagnements individualisés et personnalisés** afin de garantir à chaque apprenant un suivi attentif et de proximité tout au long de sa formation.
- **Les groupes d'analyse de la pratique** : temps de formation nécessaire à la construction et à l'actualisation de l'identité professionnelle. Ce qui est demandé aux étudiants, c'est de livrer une parole sincère, authentique, personnelle, sur ce qui se joue pour eux dans les relations de l'accompagnement éducatif et social.

Modalités d'évaluation

L'évaluation des enseignements relève de plusieurs instances et d'outils divers dans une visée qualitative et quantitative.

Les bilans de promotions

A chaque fin de Semestre à l'OFTS, les cadres pédagogiques effectuent avec l'ensemble des étudiants des bilans de promotion qui ont pour objectifs de :

- Faciliter l'expression du groupe relativement à l'organisation et au déroulement des séquences de formations.
- Evaluer la pertinence des déroulés pédagogiques et leur séquençage dans la dynamique d'alternance intégrative.
- Mesurer le lien entre apports théoriques et pratique professionnelle sur les sites qualifiants.
- Réguler la dynamique de groupe.

Les entretiens individuels

Dans le cadre des accompagnements, des entretiens individuels sont proposés tout au long du parcours de formation avec le cadre pédagogique référent de l'étudiant. Un entretien individuel obligatoire vient également clôturer le parcours de formation de l'apprenant (semestre 6).

Ces entretiens ont pour objectifs de :

- Evaluer l'intégration des connaissances et la montée en compétence progressive de l'étudiant, tout au long du parcours de formation. Formaliser l'avancée de la professionnalisation.
- Identifier les points forts et les points à améliorer.
- Cerner et affiner les valeurs et les centres d'intérêts qui vont personnaliser l'identité professionnelle.
- Déetecter les risques de décrochage, d'abandon.
- Mesurer le degré d'avancement des travaux de certification et s'assurer de la soutenabilité du travail à produire pour rester dans le rythme de la formation.

Les visites de stage

Pour chacun des stages rythmant la formation, l'OFTS organise une visite de stage, réalisée par le cadre pédagogique référent de l'étudiant. L'objectif est de faire un point sur la montée en compétences de l'étudiant avec les professionnels de terrain. Usuellement réalisée à mi-parcours du stage, cette rencontre tripartite permet de faire un bilan de la première séquence et de réajuster ou de redéfinir les objectifs pour la seconde partie.

Les bilans individuels de fin de formation

- Chaque étudiant est invité à produire un bilan individuel de formation dans lequel il tente de faire état du chemin parcouru entre la représentation sociale du métier qui était la sienne à son entrée en formation et la représentation professionnelle qui l'anime à la fin de son parcours. Il est plus particulièrement engagé à interroger l'articulation du théorique et du pratique dans le cadre de l'alternance intégrative. Ce bilan prend place dans son livret de formation.
- Un bilan de formation est également produit par le cadre pédagogique référent de l'étudiant après un dernier entretien individuel au cours duquel les aspects organisationnels, pédagogiques et professionnalisants de la formation ont été passés en revue.

évaluation des candidats et délivrance du diplôme

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée par un contrôle continu ainsi que par une épreuve conclusive à l'issue du parcours de formation.

Chaque bloc de compétences fait l'objet d'une validation distincte, sans possibilité de compensation entre les blocs. Un bloc de compétences est validé dès lors que le candidat a validé l'ensemble des UE qui lui sont rattachées. Une unité d'enseignement est validée si la moyenne obtenue à celle-ci est égale ou supérieure à 10/20. Les notes des UE attachées au même bloc sont compensables.

A chaque fin de semestre, chaque UE donne lieu à une évaluation individuelle. Ces évaluations permettent à l'étudiant comme à l'équipe pédagogique de mesurer l'intégration des connaissances et la montée en compétences de l'étudiant. L'attribution d'une note permet d'une part, d'évaluer les points forts et les points d'amélioration, la charge de travail à produire pour rester dans le rythme de la formation et à hauteur des attendus de la formation et des certifications, et d'autre part de détecter les signes de décrochage ou d'abandon.

Cette évaluation permet également l'attribution des crédits ECTS permettant de valider chaque UE qui vient valider chaque BC.

Intervenants

Cadres pédagogiques – Universitaires - Professionnels de terrain

